

## CODE DE VIE - SEMO

---

SERVICE EXTERNE DE MAIN D'ŒUVRE

- ↳ Porter des vêtements adéquats et appropriés pour le travail;
- ↳ Arriver à l'heure et respecter le temps de pause;
- ↳ Respecter les autres en ayant un langage adéquat;
- ↳ Respecter son environnement;
- ↳ Être tolérant, patient et aider les autres;
- ↳ Être dans un état adéquat pour les apprentissages (pas de drogue et d'alcool);
- ↳ Être assidu (maximum de 3 jours d'absences dans la formation);
- ↳ Participer à tous les ateliers de formation.